



AFFICHÉ
LE 17/04/2025.

OZOIR-LA-FERRIÈRE

2025/.....
Parafe

DELIBERATION N°586

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Adjoint au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la délibération portant adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 en date du 14 décembre 2023 ;

Vu la délibération relative au règlement budgétaire et financier en date du 14 décembre 2023 ;

Vu la délibération de vote des taux d'imposition ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2025 en date du 10 mars 2025 ;

Vu l'avis de la commission finances, budget ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOpte le budget primitif 2025 du budget principal conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans autorisation de programme ni autorisation d'engagement, sans opération d'équipement,

AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses ou recettes réelles de chaque section.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- 19 Voix Pour : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Zlain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI.
- 5 contre : Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.
- 6 Abstentions : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Madame Aline PALOMARES

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

La secrétaire de séance,
Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

Le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-077-217703503-20250414-DEL16_586_2

2025/.....
Parafe

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE N°04

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Rapport présenté par Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA

Pièce jointe :

✓ *Budget primitif 2025 – budget principal*

Comme chaque année, le budget primitif vise à une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires au financement des dépenses d'équipement tout en continuant à offrir des services de qualité à la population. Le principal obstacle à cette maîtrise réside dans les charges de personnel, avec la hausse du taux des cotisations patronales., qui s'impose à la commune. Un haut niveau de dépenses d'équipement est proposé, rendu possible par la prise en compte des produits de cessions.

La reprise anticipée des résultats de l'exercice de 2024 n'a pas été possible car les dernières opérations permettant de clôturer l'exercice (dotations aux amortissement) n'ont pu être réalisées dans les délais habituels.

En grandes masses (fonctionnement et investissement), ce budget primitif 2025 est similaire à celui de l'an dernier.

1 LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

	BP 2024	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	32 474 510	33 632 987
Dépenses réelles de fonctionnement	31 301 985	32 460 039

INVESTISSEMENT

	BP 2024	BP 2025
Recettes réelles d'investissement	10 069 621	10 616 886
Dépenses réelles d'investissement	11 242 146	11 789 834

2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Années	Dépenses réelles de fonctionnement	Evolution n-1
BP 2024	31 301 985	
BP 2025	32 460 039	3.70 %

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-077-217703503-20250414-DEL IB_586_2



OZOIR-LA-FERRIÈRE

2025/.....
Parafe

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 32 460 039 euros soit une augmentation de 3,70 % par rapport à 2024. Cette augmentation est comparable à celle affichée entre 2023 et 2024 qui était de 3,73 %.

La reprise anticipée des résultat 2024 n'ayant pu s'effectuer, l'autofinancement affiché dans le budget primitif n'est que provisoire. Les résultats 2024, qui seront intégrés lors du vote du budget supplémentaire, permettront de retrouver un autofinancement plus important pour financer l'investissement.

	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
Charges à caractère général (chap 011)	8 095 045,00	8 016 175,00	- 0,97 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	18 467 550,00	19 554 380,00	+ 5,89 %
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 585 103,00	2 848 129,00	+ 10,17 %
Intérêts de la dette (art 66111et 66112)	1 137 781,00	977 129,00	- 14,12 %
Autres dépenses de fonctionnement	1 016 506,00	1 064 226,00	+ 4,69 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 301 985,00	32 460 039,00	+ 3,70%
023-virement à la section d'investissement	305 025,00	128 348,00	-57,92 %
042-opérations d'ordre de section à section	876 000,00	1 062 100,00	+ 21,24 %
Total des dépenses de fonctionnement	32 483 010,00	33 650 487,00	+ 3,59 %

Les charges à caractère général retrouvent une stabilité et diminuent d'environ 1 % et ce malgré une prévision prudente de l'évolution des coûts de l'énergie, de l'électricité et de l'eau, appliquée afin d'anticiper d'éventuelles hausses, ainsi que la hausse des prestations de service telles que les fournitures de repas, marchés et contrats publics, impactées par l'inflation et les révisions de prix.

Le prix des repas notamment est en très forte hausse.

Les fournitures consacrées aux écoles augmentent par rapport à 2024.

D'autres dépenses comme les fournitures (petit équipement...) subissent entre autres l'inflation. Ces prévisions sont nécessaires à l'exécution des petites interventions effectuées en régie.

Le budget est en augmentation de 5,89 % sur les frais de personnel (chapitre 012) du budget principal par rapport au BP 2024.

Ils représentent 60,24 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La hausse des taux de cotisations représente une charge importante sur 2025.

Cette prévision prend également en compte en année pleine, les effets de la revalorisation du SMIC, ainsi que le glissement vieillesse technicité. Elle intègre également 665 000 euros de crédits supplémentaires accordées dans le cadre d'une décision modificative en 2024.

Les dépenses du chapitre 014 concernent l'atténuation de recettes notamment celles de la fiscalité (FPIC, restitution pour dégrèvement de la taxe d'habitation...). Elles augmentent de 4,98% principalement en raison de la hausse du prélèvement de la loi SRU.

Les atténuations de recettes de la fiscalité, les charges exceptionnelles

Les autres charges de gestion courante enregistrent les contingents obligatoires, les indemnités de fonction, les subventions aux associations et les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. Elles augmentent de 10,17 %.

En ce qui concerne les subventions :

Le soutien aux associations à travers des subventions versées et donc le niveau des crédits est maintenu par rapport à 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-077-217703503-20250414-DELIB_586_2

2025/.....
Parafe

Les subventions versées aux budgets annexes restent stables par rapport à 2024. La subvention au CCAS est en augmentation de BP à BP car elle tient compte de la subvention complémentaire versée au cours de l'année 2024 (+181 000,00 euros).

Les charges financières baissent de -14,12 % pour 2025, grâce au désendettement de la ville.

Les atténuations de recettes de la fiscalité, les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions se maintiennent. En 2024, la CCPB a pris en charge la moitié du prélèvement du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) dû par les communes membres. En 2025, il est budgété au niveau de 2023.

Les opérations d'ordre que constituent les dotations d'amortissement d'un montant de 1 062 100 euros ont augmenté puisque la nouvelle nomenclature comptable (M57) impose le calcul prorata temporis des amortissements concernant les achats de l'année en cours.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Années	Recettes réelles de fonctionnement	Evolution n-1
BP 2024	32 474 510	
BP 2025	33 632 987	+ 3,57 %

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 33 632 987 euros soit une augmentation de 3,57 % sensiblement la même que celle des dépenses.

	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
Dotations (chapitre 74)	3 984 105,00	4 364 697,00	+ 9,55 %
Fiscalité et taxes (chapitre 73 et 731)	25 268 750,00	25 825 401,00	+ 2,20 %
Recettes d'exploitation (chapitre 70)	3 010 948,00	3 111 816,00	+ 3,35 %
Autre recettes (chapitre 013, 75 et 77)	210 707,00	331 073,00	+ 57,12 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	32 474 510,00	33 632 987,00	+ 3,57 %
042-opérations d'ordre de section à section	8 500,00	17 500,00	+105,88%
Total des recettes de fonctionnement	32 483 010,00	33 650 487,00	+ 3,59 %

La fiscalité représente 77 % des recettes de fonctionnement.

L'évolution des produits fiscaux tient compte notamment de la revalorisation forfaitaire des bases de 1,7 % en 2025, sans augmentation du taux des taxes foncières (bâti et non bâti) en 2025.

En 2022, la ville a augmenté les taux de taxe foncière afin d'autofinancer la section d'investissement. Cette augmentation a servi à compenser la hausse des prix et des rémunérations.

En 2024, la ville a augmenté le taux de majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires.



OZOIR-LA-FERRIÈRE

2025/.....

Parafe

L'évolution positive des dotations est principalement due aux participations de la CAF (petite enfance) et aux recettes de la politique de la ville.

La dotation forfaitaire (composante de la DGF) a globalement baissé sur les dernières années. En 2025, elle est inscrite pour un montant légèrement inférieur à 2024.

L'attribution de compensation entre ville et EPCI (Communauté de communes des Portes briardes) se maintient.

Les recettes d'exploitation comprennent les produits des services pour lesquels une actualisation des tarifs est en cours.

Elles comprennent aussi les refacturations des budgets annexes ou d'autres entités notamment la CCPB.

Les autres recettes regroupent les loyers et charges des bâtiments et logements communaux ainsi que les remboursements de frais de personnels.

3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
Immobilisations incorporelles (chapitre 20) sauf 204	914 400,00	118 510,00	- 87,04 %
Subventions équipements versées (chapitre 204)	5 000,00	47 400,00	+ 848 %
Immobilisations corporelles (21) et (23)	7 666 746,00	7 940 572,00	+ 3,57 %
Opérations d'équipement	0,00	0,00	-
Total dépenses d'équipement	8 586 146,00	8 106 482,00	- 5,59 %
Dotations et fonds divers	0,00	700,00	
Remboursement capital de la dette (chapitre 16)	2 656 000,00	2 751 000,00	+3,58%
Autres immobilisations financières	0,00	930 000,00	
Opérations pour compte de tiers	0,00	1 652,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	11 242 146,00	11 789 834,00	+ 4,87 %
040- opération d'ordre de transfert entre sections	8 500,00	17 500,00	+105,88%
041-opérations patrimoniales	0,00	20 000,00	
Total des dépenses d'investissement	11 250 646,00	11 827 334,00	+ 5,13%

Comme en 2024, la ville poursuit un rythme très soutenu de programmation d'investissements.

Un montant de 8 106 482 euros de dépenses d'équipement est inscrit au budget primitif 2025 avec notamment les projets suivants qui s'ajoutent aux investissements reportés.

Les crédits nouveaux de 2025 :

Bâtiments :

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_0E-077-217703503-20250414-DELIB_586_2



OZOIR-LA-FERRIÈRE

2025/.....
Parafé

Construction du centre de loisirs et de 2 classes Brèche aux loups	2 650 000
Travaux à l'église	337 000
Parvis de l'hôtel de ville 2ème phase	215 000
Travaux au centre de loisirs Dolto	40 000
Réfection de sols amiante	205 000
Changement de la chaudière de Port Blanc	120 000
Travaux au Groupe scolaire Gruet (sanitaires...)	104 000
Réfection des douches au gymnase Brèche aux loups	70 000
Aménagement de locaux aux services techniques	120 000
Travaux au stade de la Verrerie	100 000
Travaux de toiture au gymnase Bouloche	105 000

Espaces verts

Stade de la Chameraie : remise en état du système de drainage et d'arrosage	150 000
Création d'aire de jeux	104 000
Création fontaine 3 vasques	77 800

Voirie :

Travaux de voirie	1 100 000
Travaux d'éclairage public dont passage aux LEDS	805 000
Caméras vidéo surveillance	90 000
Achat de divers matériels	70 000

Divers :

Achat de véhicules (PM et services techniques)	117 000
Achat de mobiliers	25 500
Frais d'études et logiciels	75 000

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION
Subventions équipements reçues (13)	345 811,00	141 234,00	-59,16 %
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	4 025 810,00	0,00	
Total recettes d'équipement	4 371 621,00	141 234,00	-96,77%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	888 000,00	1 210 000,00	36,26%
Excédent de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	-
Dépôts et cautionnements	10 000,00	1 000,00	-90,00%
Autres immobilisations financières	0,00	63 000,00	
Produits cessions	4 800 000,00	9 200 000,00	+ 91,66%
Opérations comptes de tiers	0,00	1 652,00	
Total des recettes réelles d'investissement	10 069 621,00	10 616 886,00	+ 5,43 %
021-Virement de la section de fonctionnement	305 025,00	128 348,00	+ 57,92 %
040- opération d'ordre de transfert entre sections	876 000,00	1 062 100,00	+ 21,44%
041-opérations patrimoniales	0,00	20 000,00	
Total des recettes d'investissement	11 250 646,00	11 827 334,00	+ 5,16%

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_0E-077-217703503-20250414-DEL16_586_2

2025/.....
Parafe

L'excédent de 2024 n'étant pas connu, il n'a pas pu augmenter l'autofinancement et alimenter la section d'investissement.

Les recettes d'investissement sont constituées du FCTVA (760 000 euros), en forte hausse en raison des dépenses d'investissement de l'année précédente, de subventions (équipements sportifs et de la PM), de la taxe d'aménagement (450 000 euros) et des amendes de police estimées à 100 000 euros.

Aucune recette d'emprunt n'est inscrite, compte tenu des produits de cessions qui n'ont pas encore été inscrits au budget.

Afin d'équilibrer la section d'investissement 2025, la cession de la parcelle de la Brèche-aux-loups (anciens tennis) est inscrite pour 5 170 000 ainsi que celle du 103 avenue du G. De Gaulle/Ferme du presbytère pour 4 030 000 euros. En contrepartie de cette dernière transaction, une dation d'une valeur de 930 000 euros est incluse dans les dépenses. Concrètement, cette dation correspond à la réalisation de constructions financées directement par l'acheteur au profit de la commune. Ainsi, plutôt que de recevoir cette somme en liquidités, la commune bénéficiera de nouveaux locaux financés dans le cadre de la transaction.

Concernant les subventions d'investissement, la commune doit attendre pour inscrire de nouvelles recettes que les décisions des financeurs soient notifiées pour procéder à leur prise en compte dans le budget. Ce sont environ 2 000 000 euros qui sont attendus, majoritairement pour le financement du complexe multiraquettes avec structure d'escalade. Le Département a déjà indiqué que 1 100 000 euros d'aide seraient attribués en juin prochain.

4- LA DETTE

Aucun emprunt n'est prévu en 2025.

En décembre 2024 un emprunt de 4 000 000 euros a été signé, géré comme une ligne de trésorerie, il pourra être remboursé au cours de l'année 2025 à la signature des cessions chez le notaire.

L'encours de la dette au 1er janvier 2025 est de 22 283 619 euros. L'ensemble de l'encours est sécurisé. Il est composé à 77 % d'emprunts à taux fixe et de 23 % d'emprunts à taux variable (dont Livret A). Au 31 décembre 2025, le capital restant dû sera de 19 555 142 €.

L'annuité de la dette en 2025 diminue, ce qui améliore la capacité d'autofinancement.

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette si elle mobilise en totalité son épargne brute annuelle.

Son évolution est donc tributaire à la fois de celle de l'endettement (au numérateur) et de celle de l'épargne (au dénominateur). Le ratio au 31 décembre 2024, même si les données de l'épargne ne sont pas encore arrêtées, devrait se situer entre et 11 et 12 ans, en-dessous du seuil de vigilance.



2025/.....
Parafe

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER le budget primitif 2025 du budget principal conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans autorisation de programme ni autorisation d'engagement, sans opération d'équipement.

D'AUTORISER le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses ou recettes réelles de chaque section.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-077-217703503-20250414-DELIB_566_2



DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2025/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	5
Pouvoirs :	6
Votants :	30

Convoqués le : 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

ABSENTS : Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Régis VIEIRA, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR DE :

Monsieur Ziain TADJINE	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Isabelle DUPUIT	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT
Madame Antoinette JARRIGE	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Madame Aline PALOMARES	à	Madame Monia BRAHAM

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-077-217703503-20250414-DELIB_586_2